

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/08/2024 - 31810 - 2007 B 00824 - 494 191 406 - A BUSINESS WORLD

Pour copie certifiée
conforme à l'original

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

2023

EURL A BUSINESS WORLD

2 COURS DU 30 JUILLET
33000 BORDEAUX



Dupouy

6-8 AVENUE DES SATELLITES
PARC SEXTANT - BAT B - CS80040
33187 LE HAILLAN CEDEX
FRANCE

Tel +33 (5) 56 13 81 00
Mail contact@crowe-dupouy.fr

ETATS FINANCIERS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	113 051	101 821	11 230	29 302
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 650	1 650		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	39 133	22 519	16 614	18 612
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 366 895		2 366 895	2 366 128
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 262		8 262	10 672
ACTIF IMMOBILISE	2 528 991	125 989	2 403 002	2 424 715
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	16 384		16 384	16 384
Avances et acomptes				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 754		7 754	5 495
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 850		2 850	54 802
Fournisseurs débiteurs				3 673
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 761		2 761	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 031		1 031	508
Autres créances				5 118
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 398		22 398	17 234
Charges constatées d'avance	468		468	25 168
ACTIF CIRCULANT	53 646		53 646	128 381
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 582 637	125 989	2 456 648	2 553 095

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 740	10 740
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 909 200	1 909 200
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 587	1 587
Report à nouveau	426 245	399 970
Résultat de l'exercice	12 370	26 275
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 360 892	2 348 522
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	46 079	65 171
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	29 376	101 396
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 923	15 069
Dettes fiscales et sociales	8 379	17 521
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		5 417
DETTES	95 756	204 574
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 456 648	2 553 095

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	592 433	683 988
Chiffre d'affaires net	592 433	683 988
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	100	2
Total produits d'exploitation	592 533	683 990
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	43	217
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.	58 406	90 448
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	255 465	321 217
Impôts, taxes et vers. assim.	24 546	25 661
Salaires et Traitements	127 000	116 000
Charges sociales	63 099	58 816
Amortissements et provisions	28 009	24 733
Autres charges	16 542	13 984
Total charges d'exploitation	573 110	651 077
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 423	32 914
Opérations en commun		
Produits financiers	7	9
Charges financières	5 089	1 915
RESULTAT FINANCIER	-5 083	-1 907
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	14 341	31 007
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	1 971	4 732
BENEFICE OU PERTE	12 370	26 275

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A BUSINESS WORLD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 456 648 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 370 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	114 037	664		114 701
Immobilisations corporelles	31 858	7 275		39 133
Immobilisations financières	2 376 800	2 667	4 310	2 375 157
Total	2 522 695	10 606	4 310	2 528 991
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	84 734	18 736		103 471
Immobilisations corporelles	13 246	9 272		22 519
Immobilisations financières				
Total	97 981	28 009		125 989
ACTIF NET				2 403 002

ETATS FINANCIERS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

LIASSE FISCALE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
EURL A BUSINESS WORLD			
SIRET	4 9 4 1 9 1 4 0 6 0 0 0 2 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
2 COURS DU 30 JUILLET			
33000 BORDEAUX			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
	SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	13 145	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	
			PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐				
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐				
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE
---	---

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : Dupouy			
6-8 AVENUE DES SATELLITES 33187 LE HAILLAN CEDEX			
Tél : +33 (5) 56 13 81			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions					(e)	
autres que celles visées en (a),					(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

[illegible]

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : EURL A BUSINESS WORLD

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 2 COURS DU 30 JUILLET 33000 BORDEAUX

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 4 1 9 1 4 0 6 0 0 0 2 9

Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 31/12/2023			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	113 050	AG	101 820	11 230	
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	1 650	AK	1 650		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	39 132	AU	22 518	16 614	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	2 366 895	CV		2 366 895	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	8 262	BI		8 262	
TOTAL (II)				BJ	2 528 990	BK	125 989	2 403 001	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	16 383	BU		16 383	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	7 754	BW		7 754	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	2 849	BY		2 849	
		Autres créances (3)		BZ	3 792	CA		3 792	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	22 397	CG		22 397		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	468	CI		468		
	TOTAL (III)		CJ	53 646	CK		53 646		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	2 582 637	1A	125 989	2 456 647	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A BUSINESS WORLD		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 740)			DA	10 740
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	1 909 200
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 586
	Report à nouveau			DH	426 244
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	12 369
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	2 360 891
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	46 078
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	29 375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	11 922
	Dettes fiscales et sociales			DY	8 378
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	95 756	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 456 647	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	68 909
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A BUSINESS WORLD										Néant ☐ *	
		Exercice N									
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF					
		FG	592 433	FH		FI	592 433				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	592 433	FK		FL	592 433				
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ	99				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	592 533			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	43				
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	58 406				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	255 464				
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	24 546				
	Salaires et traitements*					FY	127 000				
	Charges sociales (10)					FZ	63 099				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*				GA	28 008				
						GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD						
	Autres charges (12)				GE	16 542					
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	573 109				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	19 423				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	6				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 089				
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	5 089				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 082)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	14 340				

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		EURL A BUSINESS WORLD		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	1 971		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	592 539		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	580 169		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	12 369		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY IG		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			HP HQ	269	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	63 099	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 34 756					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	16 266	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6 25 634	obligatoires	A9 34 756	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7 2 579	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>EURL A BUSINESS WORLD</u>													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		2		3			
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I					CZ		D8		D9				
	TOTAL II					KD	114 036	KE		KF	664			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	8 828	KW		KX				
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	23 029	LC		LD	7 274			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	31 858	LO		LP	7 274			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	2 366 128	8V		8W	767		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	10 672	1U		1V	1 900				
TOTAL IV					LQ	2 376 800	LR		LS	2 667				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	2 522 695	0H		0J	10 605				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
					1		2		4					
INCORP.	TOTAL I			IN		C0		D0		D7				
	TOTAL II			IO		LV		LW	114 700	IX				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	8 828	MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	30 304	MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG		NH	39 132	NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W			
		Autres participations			I0		0X		0Y	2 366 895	0Z			
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	4 310	2F	8 262	2G					
TOTAL IV			I3		NJ	4 310	NK	2 375 157	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	4 310	0L	2 528 990	0M					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>EURL A BUSINESS WORLD</u>											Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	84	734	PF	18	736	PG			PH	103	470
TOTAL I			RK	84	734	RM	18	736	RN			RO	103	470
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	4	703	QE	882		QF			QG	5	586
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8	542	QM	8	389	QN			QO	16	932
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT		
	TOTAL II		QU	13	246	QV	9	272	QW			QX	22	518
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	97	980	ØP	28	008	ØQ			ØR	125	989
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ		
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A BUSINESS WORLDNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A BUSINESS WORLD										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	8 262	UV		UW	8 262			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	2 849		2 849					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 761		2 761					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 031		1 031					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	468		468					
TOTAUX			VT	15 372	VU	7 110	VV	8 262			
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice									
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice									
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	46 078		19 231		26 847			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 922		11 922						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 250		2 250						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 060		6 060					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	68		68					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	29 375		29 375						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	95 756	VZ	68 909		26 847			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	19 086	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : EURL A BUSINESS WORLD										Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	12 369
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	1 971	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN			
										WO			
										XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	38			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	14 378		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV			
										WH			
										WP			
										WW			
										XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XF			
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC					
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI			XG	1 234			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II										XH	1 234		
III. RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	13 144					
					déficit (II moins I)				XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	13 144	XO				

EURL A BUSINESS WORLD

Cegid Group

EURL A BUSINESS WORLD

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A BUSINESS WORLD				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL A BUSINESS WORLD</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	399 969	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	26 275			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	0F	426 244			ZG	426 244				
			ZH	426 244							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	1 827			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	82 986	XQ	82 986			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	5 834			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	9 505			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES	6 364	ST	155 310			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	255 464			
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 382			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	19 164			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	24 546			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	126 416			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	47 274			
DIVERS	— Montant brut des salaires *						0B				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	5 . 57	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL A BUSINESS WORLD

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL A BUSINESS WORLD					Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Imposition répartie							
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
	TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A BUSINESS WORLD

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :EURL A BUSINESS WORLD					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL A BUSINESS WORLD		Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel		YP		
Dont apprentis		YF		
Dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	592 433	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
TOTAL 1		OX	592 433	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	99	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM	99	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		ON	105 369	
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	125 288	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	16 542	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	247 200	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 345 332	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	345 332	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		
Effectifs au sens de la CVAE		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY	/	GZ	/
Date de cessation	HR	/		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

4 9 4 1 9 1 4 0 6 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL A BUSINESS WORLD

ADRESSE (voie)

2 COURS DU 30 JUILLET

CODE POSTAL

33000

VILLE

BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	716

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille FAURE Prénom(s) Jean-François
Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 716
Naissance : Date 25011972 N° Département 33 Commune LA REOLE Pays FRANCE
Adresse : N° 13 Voie ROUTE DE BOUTRIC
Code Postal 33640 Commune ISLE SAINT GEORGES Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

4 9 4 1 9 1 4 0 6 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A BUSINESS WORLD

ADRESSE (voie) 2 COURS DU 30 JUILLET

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique	SAS	Dénomination	AUCOFFRE.COM
N° SIREN (si société établie en France)	510194277	% de détention	44.56
Adresse :	N° 42	Voie	RUE TAUZIA
Code Postal	33800	Commune	BORDEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SAS	Dénomination	VERA CONSEIL
N° SIREN (si société établie en France)	921433132	% de détention	40.00
Adresse :	N° 42	Voie	RUE TAUZIA
Code Postal	33800	Commune	BORDEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SAS	Dénomination	CRYPPOOL
N° SIREN (si société établie en France)	917890253	% de détention	40.00
Adresse :	N° 42	Voie	RUE TAUZIA
Code Postal	33800	Commune	BORDEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau et haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

EURL A BUSINESS WORLD
494191406 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EURL A BUSINESS WORLD
2 COURS DU 30 JUILLET
33000 BORDEAUX
49419140600029
6420Z

Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie
Complément
Lieu-dit / hameau
Code postal / Ville
Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	13 144
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	13 144
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		13 144

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

--

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

--

A BUSINESS WORLD
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 10 740 euros
Siège Social : 2 Cours du XXX Juillet
33064 BORDEAUX CEDEX
494 191 406 RCS Bordeaux

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt huit juin à quatorze heures, au 2, cours du 30 juillet - 33064 BORDEAUX, Monsieur FAURE Jean-François, demeurant 11-13 route de Boutric 33640 ISLE SAINT GEORGES, France,

Propriétaire de la totalité des 716 parts de 15 euros composant le capital social de la Société A BUSINESS WORLD,

Associé unique de ladite société,

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur FAURE Jean-François, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Le gérant rappelle que les actions d'animation des filiales du groupe ont été menées par le Comité stratégique.

Suite au départ du Responsable des achats, ancien alternant, de la Société AuCOFFRE, les achats sont assurés par la personne initialement formée à cette tâche. Le temps de travail de ce salarié est réparti entre les Achats et la Production. Une personne à la Comptabilité est formée afin de pouvoir prendre la relève en cas d'absence. L'Acheteur de la Société AuCOFFRE.com reste sous la responsabilité de la Responsable du Pôle comptabilité.

L'équipe Chargé de clientèle est composé de trois salariés très pointus dans le domaine des métaux précieux. L'ADV est assurée pour l'instant par une personne à Bordeaux et deux personnes sous sa responsabilité, se trouvant à Bucarest.

L'audit ISO de Juillet 2023 fut concluant et la Société AuCOFFRE.com a obtenu sa certification LRQA de la norme ISO9001.

Les deux activités filiales sont définitivement lancées avec deux salariés, deux alternants et un stagiaire pour CRYPCOOL et un CIF pour VERA CONSEIL. Premier bilan clos le 31 décembre 2023.



II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Mention de la rémunération du Gérant ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 12 369,86 € et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation de résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 369,86 € de la manière suivante

Origine

Résultat de l'exercice	12 369,86 €
Report à nouveau antérieur	426 244,55 €

Affectation :

Au report à nouveau :	438 614,44 €	
Totaux	438 614,44 €	438 614,44 €

L'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'aura lieu sur l'exercice 2023.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

L'associé unique rappelle que la convention de « Gestion de trésorerie du groupe » signée le 31 janvier 2012 avec la société S.A.S AUOFFRE.COM inscrite sous le n° 510 194 277 au RCS de Bordeaux, dont Monsieur FAURE est également associé majoritaire, a continué à produire ses effets durant l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 3 de l'avenant du 1^{er} janvier 2021, notre société refacture à chacune des filiales et/ou sous-filiales, la quote-part des frais et débours, majorée de 5 %, engagée par celle-ci pour le compte de ces dernières, tels que les frais de consommables, d'énergies, d'assurances, de logiciels, déplacements, missions, réception etc...

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique approuve la rémunération du gérant pour l'année 2023 qui s'élève à 127 000,00 € ainsi que la prise en charge des cotisations sociales obligatoires et facultatives qui s'élève à un total de 81 694,00 €.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le gérant,
Jean-François FAURE

